

Invitation à l'Assemblée Générale de l'APEL

Mardi 22 septembre 2026 — 18h30 — École St Jean Baptiste de la Salle

Nîmes, le 1^{er} septembre 2026,

Chers parents,

La nouvelle année scolaire débute. Nos enfants viennent de prendre ou reprendre leur place à l'école. C'est aussi le moment pour nous parents de faire le bilan de l'année passée et de nous projeter dans la nouvelle : des actions, des idées, des nouveautés... au service des enfants et des familles, en liaison étroite avec la direction et la communauté éducative, pour le plus grand bien de l'éducation que nous voulons tous donner à nos enfants.

Aussi sommes-nous heureux de vous inviter à participer à :

L'assemblée générale de l'APEL de l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle



Mardi 22 septembre 2026



18h30



À l'école

Ordre du jour : 1. Rapport moral • 2. Rapport financier • 3. Vote du quitus • 4. Rapport d'orientation • 5. Vote du budget 2026/2027 • 6. Élection des membres au conseil d'administration de l'APEL. La soirée se terminera vers 21h00 autour d'un buffet.

Si vous êtes membre de l'APEL (c'est-à-dire si vous avez payé la cotisation au moment de l'inscription), vous participez de plein droit à cette assemblée générale et aux votes.

Si vous n'êtes pas « cotisant », vous êtes cordialement invité. Vous pouvez assister aux débats, mais vous ne pourrez pas prendre part aux votes. Le jour J, si vous le souhaitez, vous pourrez régulariser votre situation et adhérer à l'association.

En tout cas, venez nombreux ! Plus nous sommes de parents à participer et plus nous pouvons faire de choses. C'est sans engagement, en fonction des disponibilités évolutives de chacun.

Deux formulaires en ligne, au choix selon votre cas

À remplir avant le lundi 21 septembre 2026



Participer aux activités de l'APEL

Laissez vos coordonnées pour être informé et participer selon vos disponibilités, ou présentez votre candidature au conseil d'administration.

forms.gle/art8CN6uIpMbqgZTA



Donner pouvoir pour les votes

Réservé aux membres cotisants empêchés. Pouvoir nominatif, au nom d'un adhérent : un seul par famille, deux au maximum par personne.

forms.gle/Z4dUovCZZLeEvtcT9

Très cordialement,
L'équipe de l'APEL